

LECTURES DIRIGÉES

IFT-63271

BUT :

Sous la direction d'un professeur, l'étudiant effectue une synthèse des lectures dans un domaine non couvert par les cours offerts à l'Université Laval.

PROCÉDURE À SUIVRE :

- ✚ Tout étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département d'informatique accepte de le superviser dans le domaine choisi.
- ✚ Le cas échéant, le professeur avec la collaboration de l'étudiant doit soumettre au Comité de programme un projet de lectures dirigées en utilisant le formulaire prévu à cette fin.
- ✚ Si le Comité de programme accepte le projet tel que soumis, l'inscription de l'étudiant à ce cours sera autorisée. Dans le cas contraire, l'étudiant devra s'inscrire à d'autres cours ou un nouveau projet devra être soumis au Comité en tenant compte des remarques de celui-ci.

NOTE: Cette procédure est applicable en autant que le projet soit soumis assez tôt au Comité de programme pour permettre l'inscription de l'étudiant à ce cours (avec l'autorisation du Comité) dans les délais prescrits.

CONDITIONS À RESPECTER :

- ✚ Le cours de Lectures dirigées est un cours et à ce titre, le projet soumis au Comité de programme doit comprendre notamment, les objectifs du cours, son contenu, les modalités de déroulement du cours (ex.: calendrier, activités pédagogiques) et le mode d'évaluation retenu et les travaux requis avec des échéanciers précis.
 - ✚ L'évaluation doit reposer notamment sur un rapport écrit (30 à 50 pages), lequel sera déposé au dossier de l'étudiant avant la fin de la session d'inscription. Une présentation orale sur le sujet abordé par l'étudiant est obligatoire; cette présentation doit être publique et doit être faite avant la fin de la session. Sur approbation du comité de programme, dans des cas d'exception, d'autres formules pédagogiques pourront être adoptées par le professeur responsable du cours.
 - ✚ Un étudiant ayant déjà effectué une lecture dirigée ne peut se réinscrire une deuxième fois à ce cours.
 - ✚ Ce cours n'a pas pour but de déterminer le sujet de recherche de l'étudiant ou d'élaborer son projet de recherche.
 - ✚ Ce cours ne doit pas être une façon déguisée d'obtenir des crédits de recherche supplémentaires. En particulier, ce cours n'a pas pour but d'effectuer la revue de littérature prévue dans le projet de maîtrise de l'étudiant.
 - ✚ La réussite de ce cours n'est pas préalable à l'obtention d'un sujet de recherche.
 - ✚ La note octroyée suit la notation en vigueur dans les autres cours réguliers de la maîtrise.
-